

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
25/02/2022	25/02/2022	2022-12299

1. Intitulé du projet

Construction d'hangars d'élevage type volière avec couverture photovoltaïque

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

LES ELEVAGES DES CHARBONNIERS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Arnold LECHEVIN, en sa qualité de gérant

RCS / SIRET

5 0 9 5 2 4 0 5 4 0 0 0 1 2

Forme juridique SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
30. Ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire.	Installation sur serres et ombrières d'une puissance égale ou supérieure à 250 kWc. (puissance installée 2,62 MWc)
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement.	a) Emprise au sol (volières + poste électrique): 12 050 m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Sur la commune de Bellon, au lieu dit "Les Routes", le projet consiste à la construction d'hangars d'élevage type volière photovoltaïque pour l'élevage de faisans et de perdrix.

La volière photovoltaïque viendra recouvrir les parcours de l'élevage qui sont existants tout en les conservant. La surface projetée au sol représentera environ 12 050 m².

Les bâtiments nécessaires à l'élevage ne sont pas modifiés.

Pour le bon fonctionnement de la centrale photovoltaïque, un poste de transformation de l'électricité produite et de livraison au réseau sera implanté à proximité de la volière.

Ces bâtiments auront une surface de plancher de 86 m².

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont les suivants:

- *Créer des zones abritées des intempéries dans les volières pour améliorer le bien-être des animaux et réduire la mortalité.
- *Apporter des zones ombragées sur les parcours indispensables pour l'élevage de faisans et de perdrix en période estivale.
- *Avoir des volières plus robustes grâce à la structure en acier galvanisé.
- *Protéger l'élevage contre les attaques des prédateurs et des oiseaux migrateurs pouvant être vecteurs de maladies.

La toiture photovoltaïque produira l'équivalent de la consommation électrique de près de 1000 foyers par an qui sera injecté sur le réseau public d'électricité et permettra d'éviter 85,5 kgCO₂/an.

La vente de l'électricité produite par les panneaux photovoltaïque servira intégralement à financer le projet de volière.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le terrain n'aura pas besoin d'être nivelé car ce type de structure permet de s'adapter au type de terrain.

Les eaux pluviales seront traitées naturellement par infiltration. Une étude de sol avec des tests d'aptitude à la perméabilité sera réalisée avant chantier pour s'assurer de la nature du sol.

Le projet n'a pas pour but de collecter l'eau mais de la laisser s'écouler. Au vu de l'état initial du site, l'écoulement des eaux pluviales sur le terrain reste inchangé. Le projet n'imperméabilisera pas le sol.

Les volières seront pré-assemblées en usine et montées sur le site sur une période de 3 mois environ. Il s'agit de structures légères montées grâce à des petits engins de levage. Ces engins sont récents et régulièrement entretenus répondant aux normes en vigueur.

Les travaux seront réalisés en une seule phase. Pas de travaux les jours fériés et le week-end. Les horaires et les périodes de chantier seront définis conformément à la réglementation et adaptés aux obligations d'exploitation afin de ne pas perturber l'activité.

L'emplacement de la base de vie ainsi que la zone de stockage seront positionnées de sorte à respecter les contraintes d'exploitation. De plus elle sera en retrait de l'emprise publique.

Pour la gestion des déchets un tri sélectif sera mis en place sur le chantier avec une évacuation régulière des déchets de construction vers un centre habilité conformément à la réglementation en vigueur.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Durant la phase d'exploitation de la volière solaire, RES SAS assurera le suivi, la maintenance et l'optimisation du fonctionnement du projet solaire.

Il s'agit d'un investissement agricole structurant, notamment en termes de protection de l'élevage contre les chaleurs durant les périodes estivales, contre les maladies aviaires et les prédateurs.

Le terrain de parcours des faisans et perdrix continuera d'être exploité pour des fins agricoles, tandis que la structure photovoltaïque fera l'objet d'un suivi permanent par l'entreprise pour toutes ses composantes (panneaux, onduleurs, structures portantes...).

Le système agrivoltaïque permettra ainsi de sécuriser la production agricole sur le long terme tout en apportant une solution clé en main à l'éleveur.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Emprise au sol du projet (volière + locaux techniques):	- 12 050 m ²
- Surface plancher du projet (locaux techniques):	- 86 m ²
- Hauteur au faitage (volière):	- 5,5 m
- Hauteur à l'égout (volière):	- 2,5 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Parcelles : ZE75

commune : Bellon (16037)

Lieu dit : "Les Routes"

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 ° 07' 16 "E Lat. 45 ° 17' 57 "N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oul

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oul

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les zones ZNIEFF les plus proches du projet sont : - "Bois Et Landes De Saint-Romain" à 1 km (ZNIEFF 1) - "Vallées de la Nizonne, de la Tude, de la Drone en Poitou-Charente" à 3km (ZNIEFF 2)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas en zone de montagne
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune n'est pas concernée par une zone couverte par un arrêté de protection de biotope
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune n'est pas concernée par la loi littorale
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sources : https://www.reserves-naturelles.org/nouvelle-aquitaine http://sig.reseau-zones-humides.org/ La commune n'est pas concernée par ces zones
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le département est couvert par un plan de prévention du bruit. Cependant la zone du projet n'est pas concernée.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/ Le site ne se situe pas dans un périmètre de protection de monuments historiques. En revanche, il est inclus dans une zone de présomption de prescription archéologique.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	http://sig.reseau-zones-humides.org/ Le projet ne se situe pas dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	https://www.georisques.gouv.fr La commune n'est pas couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/protection-des-captages-0
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/ Le projet n'est pas concerné par un site inscrit
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les Sites Natura 2000 les plus proches sont situés à 2.8km à l'ouest : Directive Habitats : Vallée de la Tude et Côteaux du Montmorélien
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site le plus proche est localisé au centre du bourg de Aubeterre-sur-Dronne à 4.6km au sud-est du projet

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre aucun prélèvement d'eau
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'aura aucun effet sur les masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les fondations forées ou vissées des piliers support des structures peuvent générer quelques matériaux. Cependant, ceux-ci sont en très faible quantité.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune importation de remblais ne sera nécessaire. Aucune ressource naturelle n'est nécessaire
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'implantation du projet est déjà actuellement une zone de parcours d'élevage de faisans et de perdrix. Il n'y aura pas de modification de l'environnement local
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches sont situés à 2.8km à l'ouest du projet : Vallée de la Tude : 2.8 km et Côteaux du Montmorélien Du fait de la distance de ces sites et de la nature du projet, aucun impact n'est à attendre sur les sites et habitats Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site de protection ou d'inventaire n'est présent dans un rayon de 2.8km. Aucune incidence n'est à attendre.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La vocation agricole du terrain concerné par le projet est préservée dans le cadre du projet
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Bellon recense les risques naturels suivants : Cavités souterraines, sismicité de niveau 2, radon de niveau faible et retrait-gonflement des argiles de niveau fort. Une étude géotechnique permettra de préciser le dimensionnement des structures au regard de ces risques notamment
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de volière photovoltaïque n'engendre pas de risques sanitaires supplémentaires par rapport à l'état actuel. Le projet vise à réduire les risques grippes aviaires pour le cheptel en élevage.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	- En phase de chantier : le mode constructif présente peu de nuisance, il s'agit de structures légères montées grâce à des petits engins de levage En phase d'exploitation: - En phase diurne : les équipements électriques respectent les normes de l'arrêté du 17/05/2007, paru au JO N°37 du 13/08/2007 - En phase nocturne : aucun bruit

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour la gestion de déchets, un tri sélectif sera mis en place sur le chantier avec une évacuation régulière des déchets de construction vers un centre habilité. En phase exploitation, les quelques déchets générés par la maintenance sont systématiquement évacués.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- La topographie du terrain ne sera pas modifiée. - les constructions sont constituées de structures légères. - Projet est en retrait de l'emprise publique. - Les services de la DRAC signalent cette zone comme pouvant être soumise à prescription archéologique, les opérations nécessaires seront réalisées le cas échéant.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet vise à faciliter l'élevage avicole.

6.2 Les incidences du projet Identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les projets connus (au sens de la réglementation) les plus proches sont les suivants :

- Projet solaire à la commune Saint-Martial (puissance de 8 MWc) (Photosol) (distance 6,8 km)
- Projet éolien à la commune Saint Aulaye-Puymangou (puissance de 15 MWc) (Abo Wind) (distance 11km)
- Projet éolien à la commune Parcoul-Chenaud (puissance de 37,8 MWc) (Abo Wind) (distance 12 km)
- Projet éolien à la commune Bardenac (puissance de 10 MWc) (RES) (distance 10,5 km)

Au regard de la distance et des catégories de puissance de ces projets, aucun effet cumulé n'est à attendre. Par ailleurs, le projet Routes sera raccordé à un poste HTA/BT le plus proche, il n'entrera pas en compétition avec ces projets plus puissants qui seront raccordés aux postes source.

NB : Voir les cartes en annexe " N° 7 " sur le fichier Word "Présentation du projet".

6.3 Les incidences du projet Identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les éléments décrits précédemment, permettront d'éviter et réduire les éventuels effets du projet sur l'environnement bien que ces effets soient minimes. En effet, le projet permet :

- Une conservation de l'état et de l'activité agricole du terrain. Le site est déjà occupé par des parcours d'élevage. Le projet vise à pérenniser cette activité
- Une insertion du projet dans son environnement, par les dimensions et sa localisation.
- La gestion de déchets sera effectué par un tri sélectif lors de la phase de chantier.
- Les interventions et horaires de chantier et maintenance seront adaptés à la réglementation en vigueur ainsi qu'à la compatibilité avec les activités avicoles.
- L'utilisation d'engins récents et régulièrement entretenus répondant aux normes en vigueur.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il nous semble que ce projet ne devrait pas être soumis à évaluation environnementale pour les raisons suivantes :

- Le projet ne modifie pas l'environnement actuel sur lequel il s'implante. Aucun impact n'est à attendre sur l'environnement.
- Le projet se situe hors de toute zone de protection ou d'inventaires.
- Le volet énergétique du projet permettra de limiter l'émission de gaz à effet de serre en produisant de l'électricité sans émission de CO2.
- Le chantier respectera une charte de chantier vert et n'entraînera pas de pollution en phase chantier.
- Le projet intègre et prend en compte les différents risques et se situe hors de toute zone soumise aux aléas.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<ul style="list-style-type: none">- Fichier Word "présentation du projet" : c'est un document de synthèse qui englobe les annexes demandées et une présentation du projet.- Annexe N° 7 sur le fichier Word "présentation du projet" : Les postes de raccordement à proximité du projet. (concerne la question 6.2)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



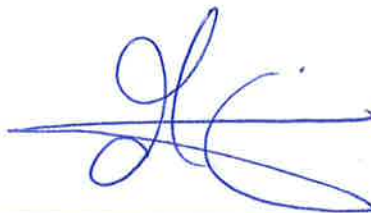
Fait à

Ronsenac

le,

15/02/2022

Signature





Ministère chargé
de
l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne physique

Adresse

Numéro Extension Nom de la voie

Code Postal Localité Pays

Tél Fax

Courriel @

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro 324 Extension n Nom de la voie ROUTE DE LA FAISANDERIE

Le Charbonnier

Code postal 1 6 3 2 0 Localité Ronsenac Pays France

Tél 673341535 Fax

Courriel arnold.lechevin@gmail.com

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom LECHEVIN Prénom Arnold

Qualité Gérant

Tél 673341535 Fax

Courriel arnold.lechevin@gmail.com

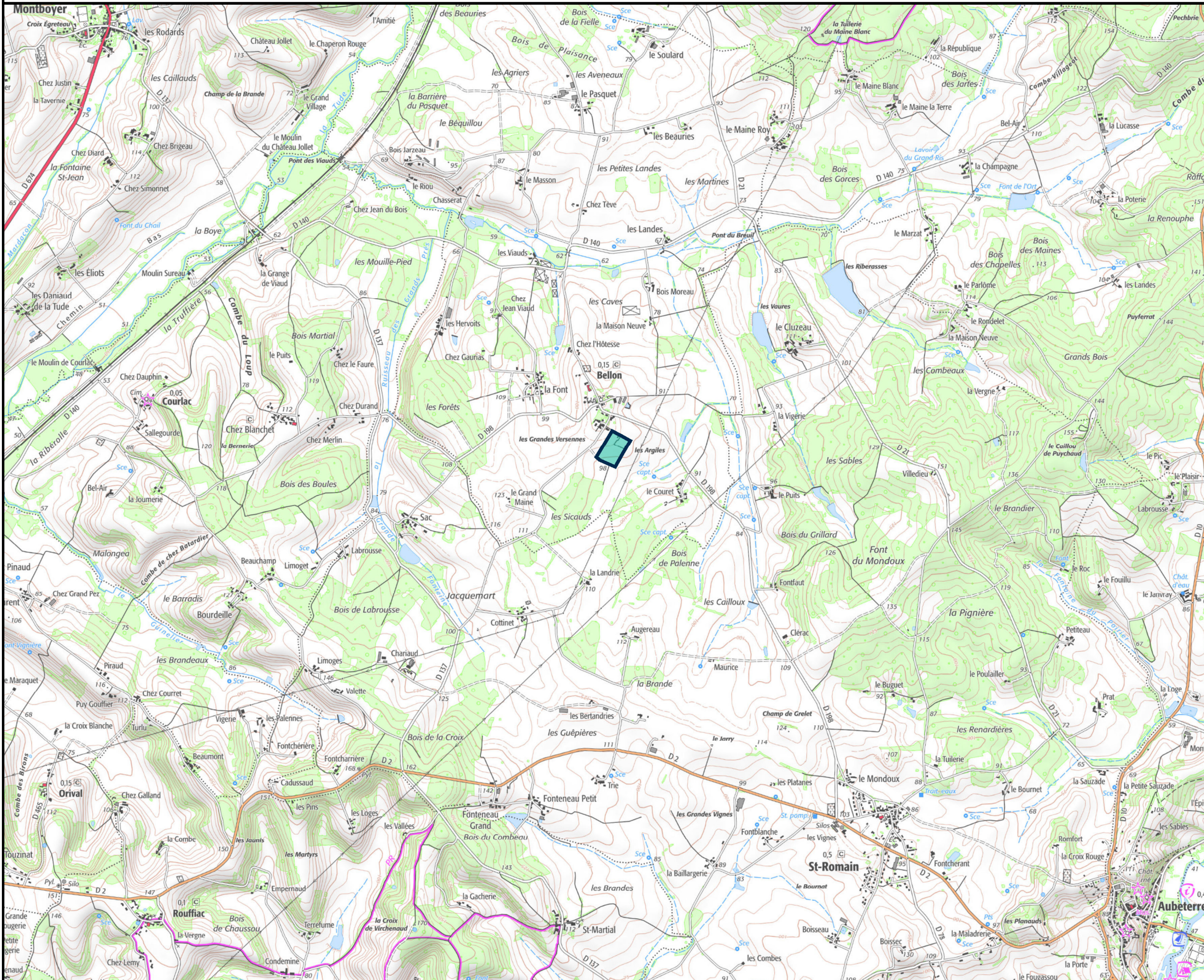
En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Co-maîtrise d'ouvrage

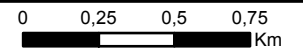
RES SAS, société par actions simplifiée au capital de 8 791 792 euros, domiciliée 330 rue du Mourelet, ZI de courtine, 84000 Avignon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Avignon sous le numéro 423 379 338, représentée par :

Madame MAUD GAIDE, en sa qualité de Responsable Régionale Solaire Nouvelle-Aquitaine.
D +33 524 544 517 | M +33 643 187 274
maud.gaide@res-group.fr

Projet ROUTES - Demande de servitudes - 1 : 25 000



Lambert 93 (2154) X: 474444 Y: 6470798 Mètres
Lambert 2 étendu (102586) X: 426250 Y: 2035674 Mètres
WGS 1984 Degrés décimaux (4326) Longitude: 0,121561
Latitude: 45,299542



Echelle au format d'origine A3 : 1/25 000

res CE PLAN EST LA PROPRIÉTÉ DE RES SAS
TOUTE REPRODUCTION SANS AUTORISATION EST INTERDITE
Sources du fond de plan : Copyright © 2020 IGN

28/07/2021

PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE « ROUTES »
DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PREALABLE A
LA REALISATION D'UNE ETUDE D'IMPACT

Annexe 3 - Photographie de la zone d'implantation

1. Photographies des terrains en l'état en date du 15 avril 2021

- Photographie N°1 : Vue proche



PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE « ROUTES »
DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PREALABLE A
LA REALISATION D'UNE ETUDE D'IMPACT

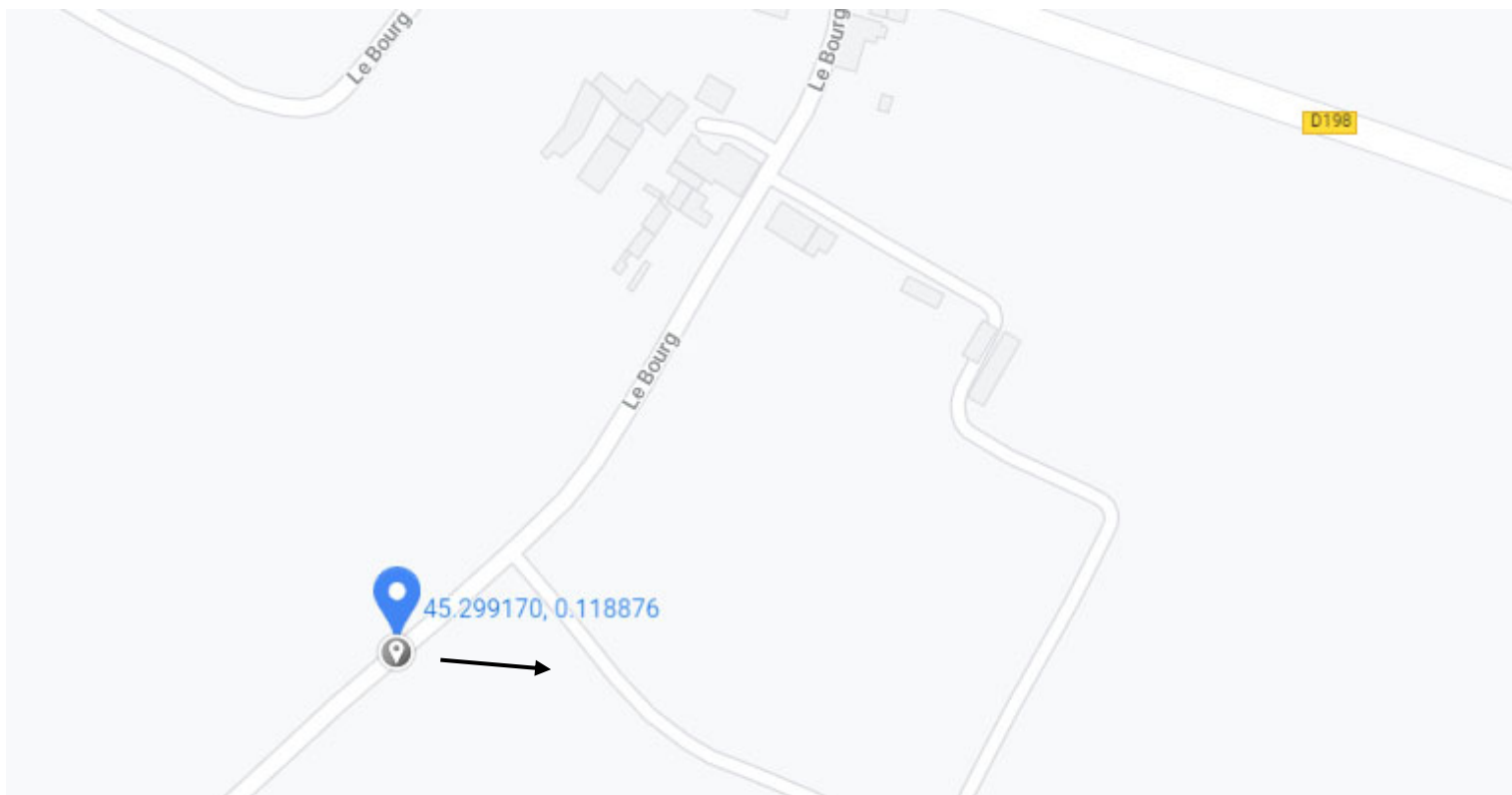
- **Photographie N°2 : Vue lointaine** (à partir de la route D198)



PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE « ROUTES »
DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PREALABLE A
LA REALISATION D'UNE ETUDE D'IMPACT

2. Localisation de la prise de vue des photographies des terrains

- Localisation de la photographie N°1



PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE « ROUTES »
DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PREALABLE A
LA REALISATION D'UNE ETUDE D'IMPACT

- Localisation de la photographie N°2



PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE « ROUTES »
DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PREALABLE A
LA REALISATION D'UNE ETUDE D'IMPACT



Projet

- Rangée de panneaux photovoltaïques
- Sous-station de distribution Hauteur max = 3m
- Structure de livraison Hauteur max = 3m
- Aire de grutage
- Clôture Hauteur max = 2m
- Clôture volière
- Entrée véhicule Hauteur max = 2m
- Portail
- Citerne Volume= 60m3
- Haie à créer

Infrastructures

- Accès à créer et à empierrer (5m)
- Accès périmétral non empierré (5m)
- Accès existant à améliorer et à empierrer si nécessaire (5m)

Données administratives

- Limite cadastrale
- Section de planche cadastrale & numéro de parcelle B 30

01	JSM			23/11/21	FIRST ISSUE
VERS	PAR	REVISION	APP	DATE	COMMENTAIRES
LAYOUT DWG	N/A			T-LAYOUT NO.	N/A

N° DU DESSIN

COORDS L93

OBJECTIF


ECHELLE 1:1500 IMPRIMER AU FORMAT D'ORIGINE A3

NOM DU PROJET

Routes

NOM DU DESSIN
PV STRUCTURE LAYOUT

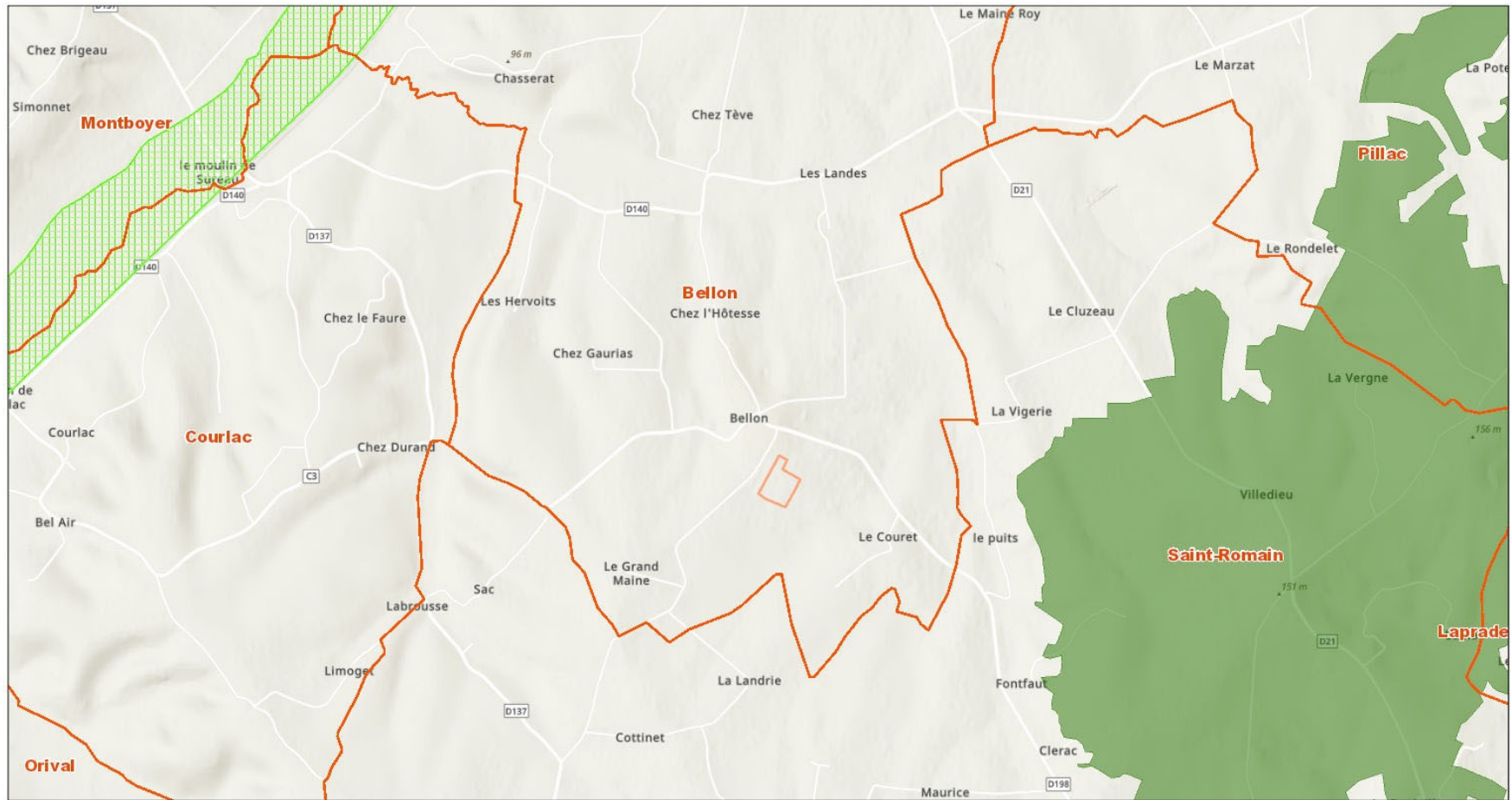
CE PLAN EST LA PROPRIETE DE RES SAS. TOUTE REPRODUCTION SANS AUTORISATION EST INTERDITE



LA FONTAINE
330 RUE DU MOURLET
ZI DE COURBINE
84000 ANJOUVILLE FRANCE
TEL +33 (0)4 32 76 03 00
FAX +33 (0)4 32 76 03 01

- Zones ZNIEFF

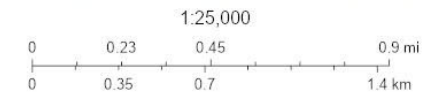
Zones ZNIEFF à proximité du projet Routes



24/01/2022, 10:05:22

Zones de prospection nationale

-  Emplacement du projet Routes
-  Limite communale
-  ZNIEFF2 (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type II)
-  ZNIEFF1 (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type I)



Resenn BERNARD 07/11/2017, Esri, Intermap, NASA, NGA, USGS, Esri, HERE, Garmin, INCREMENT P, METI/NASA, USGS, Service géomatique, 2021, Service géomatique, 2016.

SOLAR



**DOSSIER DE DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS
PREALABLE A LA REALISATION D'UNE ETUDE D'IMPACT
PROJET DE VOLIERE PHOTOVOLTAÏQUE « ROUTES »
COMMUNE DE BELLON**

Interlocuteur

Maud Gaide

Responsable Régionale Solaire, France

E : maud.gaide@res-group.fr

T +33 524 544 517 | M +33 643 187 274



PROJET DE VOLIERE PHOTOVOLTAIQUE « ROUTES »
DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PREALABLE A
LA REALISATION D'UNE ETUDE D'IMPACT

Maître d'Ouvrage

RES SAS

330, rue du Mourelet - Z.I. de Courtine - 84000 AVIGNON

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PREALABLE A LA REALISATION D'UNE ETUDE D'IMPACT

PROJET DE VOLIERE PHOTOVOLTAÏQUE
« ROUTES »

COMMUNE DE BELLON (16)

PROJET DE VOLIERE PHOTOVOLTAIQUE « ROUTES »
DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PREALABLE A
LA REALISATION D'UNE ETUDE D'IMPACT

PREAMBULE

Le projet solaire "ROUTES" se situe dans le département de la Charente, sur la commune de Bellon.

Le projet mené conjointement par le propriétaire éleveur et la société RES nécessite le dépôt d'une demande de permis de construire.

En préalable de cette demande, et conformément à l'article R.122-3 du Code de l'Environnement, nous sollicitons l'autorité environnementale afin de savoir si le projet est soumis à la réalisation d'une étude d'impact.

Les surfaces déclarées s'élèvent au total à 12 050 m².

PROJET DE VOLIERE PHOTOVOLTAIQUE « ROUTES »
DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PREALABLE A
LA REALISATION D'UNE ETUDE D'IMPACT

SOMMAIRE DU DOCUMENT

1.	PRESENTATION DU PETITIONNAIRE	4
2.	PRESENTATION DE L'ÉTAT INITIAL DU TERRAIN	4
3.	PRESENTATION DU PROJET ET DES INSTALLATIONS.....	6
3.1.	CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU PROJET	6
3.2.	PRÉSENTATION DU SYSTÈME VOLIÈRE PHOTOVOLTAÏQUE	6
3.3.	DÉROULEMENT DU PROJET.....	8

1. PRESENTATION DU PETITIONNAIRE

Le projet est codéveloppé par :

SARL LES ELEVAGES DES CHARBONNIERS, société à responsabilité limitée au capital de 22 000 euros, domiciliée au lieu-dit Le Charbonnier, 16320 Ronsenac, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Angoulême sous le numéro 509 524 054, représentée par Monsieur Arnold LECHEVIN, en sa qualité de gérant,

ET

RES SAS, société par actions simplifiée au capital de 8 791 792 euros, domiciliée 330 rue du Mourelet, ZI de courtine, 84000 Avignon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Avignon sous le numéro 423 379 338, représentée par Madame MAUD GAIDE, en sa qualité de Responsable Régionale Solaire Nouvelle-Aquitaine.

2. PRESENTATION DE L'ETAT INITIAL DU TERRAIN

Le projet de volière solaire ROUTES se situe en région Nouvelle-Aquitaine, dans le département de la Charente. Il s'inscrit dans le territoire de la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne et plus précisément sur la commune de Bellon.

SECTION	NUMERO	LIEU-DIT	SUPERFICIE	COMMUNE	DEPARTEMENT
ZE	75	Les Routes	03ha 22a 79ca	Bellon	Charente

NB : L'exploitant est le seul propriétaire du terrain où s'implante le projet.

L'emprise projetée au sol des volières photovoltaïques représente 12 050 m².

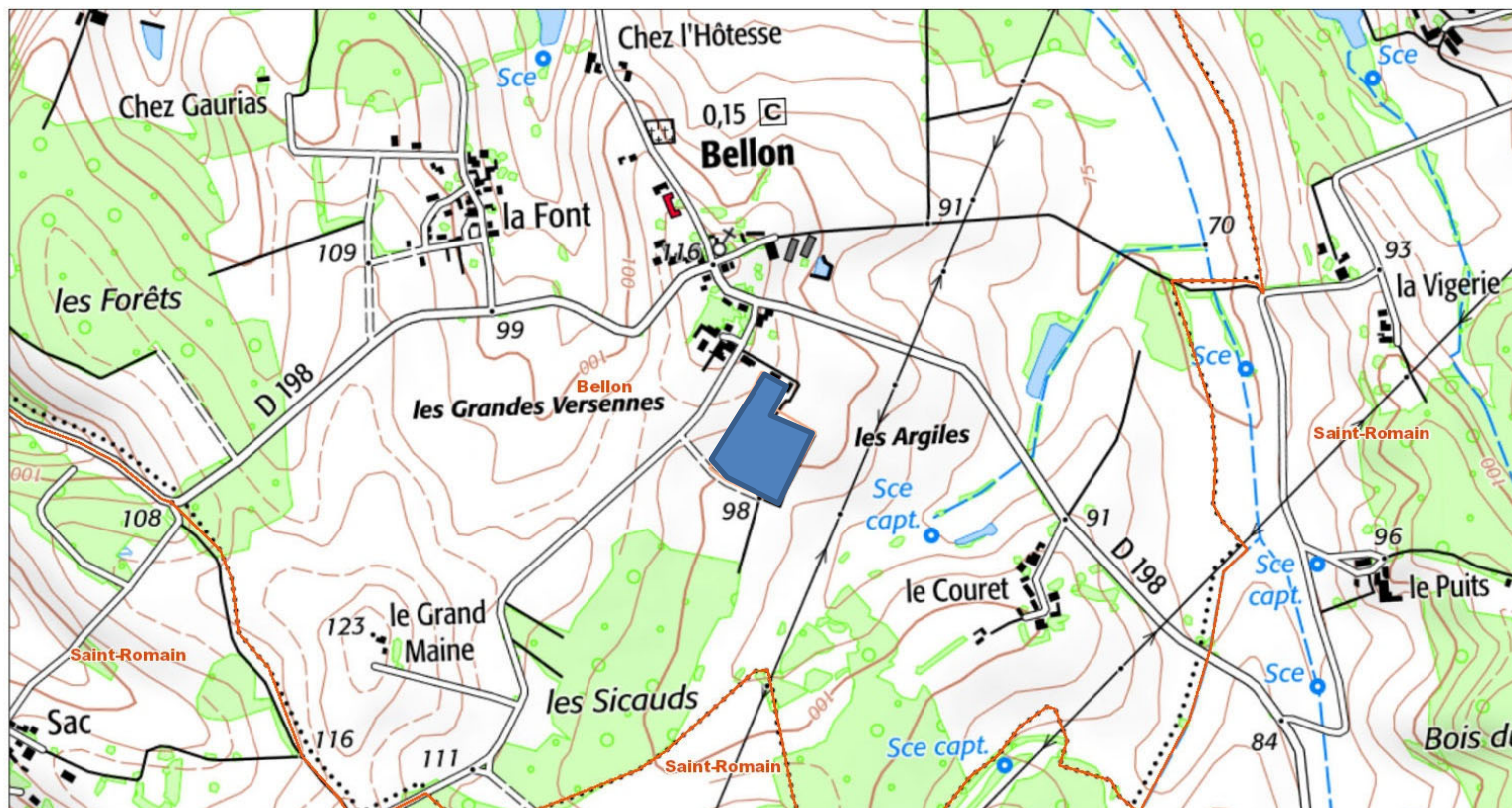
L'axe routier de desserte le plus proche est la Voie communale N° 3 de Rouffiac à Bellon puis un chemin rural au nord de la parcelle.

Le projet est situé en périphérie du bourg de Bellon, situées à environ 100 à 200 m au Nord-Ouest.

Le projet est localisé sur un terrain à vocation agricole présentant une topographie plane. La vocation actuelle du terrain est l'activité d'élevage de faisans et de perdrix.

Les abords du terrain d'implantation sont constitués de zones agricoles.

PROJET DE VOLIERE PHOTOVOLTAIQUE « ROUTES »
 DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PREALABLE A
 LA REALISATION D'UNE ETUDE D'IMPACT

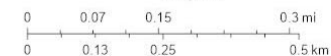


24/01/2022, 09:49:30

Zones de prospection nationale

- Emplacement du projet Routes
- Limite communale

1:10,000



Rozenn BERNARD, 07/11/2017, Service géomatique, 2016.,
 Copyright © 2020 IGN

RES
 Ce plan est la propriété de RES SAS. Toute reproduction sans autorisation est interdite.

3. PRESENTATION DU PROJET ET DES INSTALLATIONS

3.1. CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU PROJET

Le projet ROUTES est un projet dit d'« agrivoltaïsme » consistant en la construction et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque recouvrant l'élevage avicole réalisé actuellement par le propriétaire/exploitant.

Les caractéristiques générales du projet sont précisées dans les tableaux ci-dessous et dans les parties qui suivent.

Tableau 1 : Tableau des caractéristiques générales du projet ROUTES

CARACTERISTIQUES GENERALES DU PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE	
Surface clôturée (ha)	3,228
Emprise au sol (ha)	1,205
Surface plancher (m ²)	86
Puissance crête installée (MWc)	2,62
Production annuelle estimée (MWh/an)	3167
Yield (kWh/kWc/an)	1209

3.2. PRÉSENTATION DU SYSTÈME VOLIÈRE PHOTOVOLTAÏQUE

Le projet viendra recouvrir les parcours de l'élevage qui sont existants à la demande de l'éleveur qui attend les résultats suivants :

- Créer des zones abritées des intempéries dans les volières pour améliorer le bien-être des animaux et réduire la mortalité.
- Apporter des zones ombragées sur les parcours indispensables pour l'élevage de faisans et de perdrix en période estivale.
- Avoir des volières plus robustes grâce à la structure en acier galvanisé.
- Protéger l'élevage contre les attaques des prédateurs
- Mise en conformité de la volière à l'arrêté du 29 septembre 2021 relatif aux mesures de biosécurité dans les établissements détenant des volailles ou oiseaux captifs dans le cadre de la prévention des maladies animales transmissibles aux animaux ou aux êtres humains.

PROJET DE VOLIERE PHOTOVOLTAIQUE « ROUTES »
 DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PREALABLE A
 LA REALISATION D'UNE ETUDE D'IMPACT

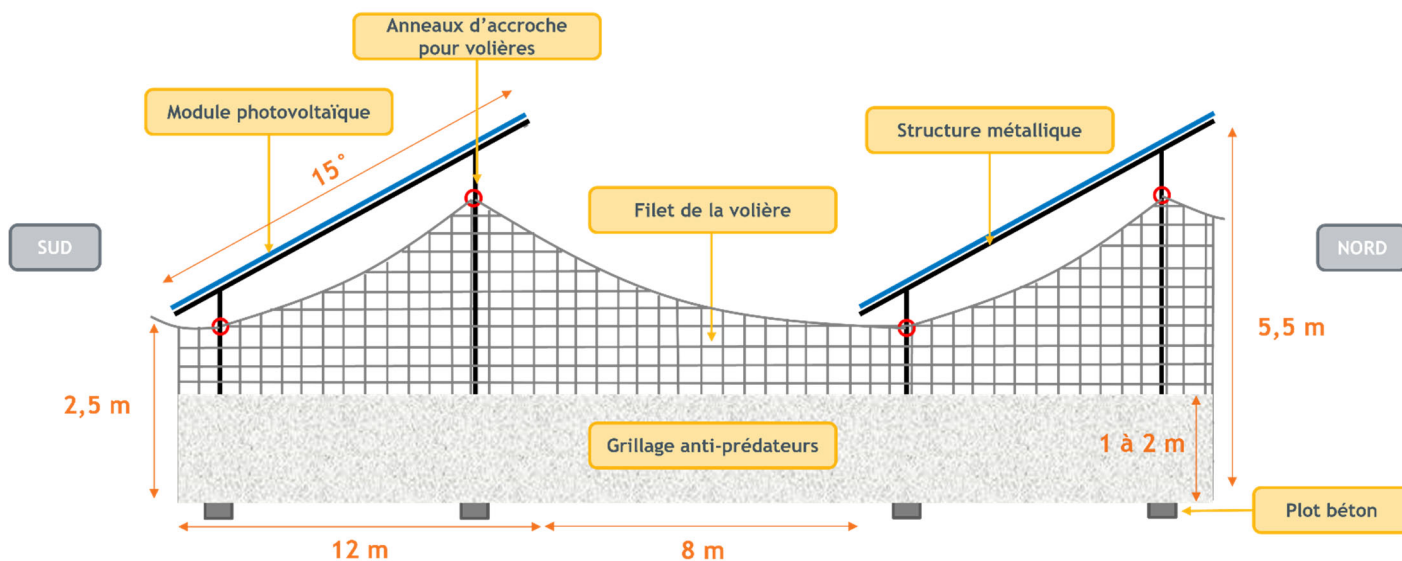
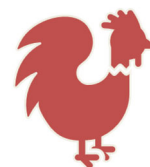


Figure 1 : Schéma type des volières du projet ROUTES

Les avantages du projet ROUTES sont multiples et sur plusieurs niveaux.



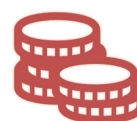
Mise à disposition d'une nouvelle volière sans investissement pour l'éleveur



Amélioration du bien-être des oiseaux en créant des zones ombragées et des abris



Contribution à la transition énergétique du territoire d'accueil



Perception de retombées fiscales par les Collectivités

Figure 2 : objectifs du projet ROUTES

PROJET DE VOLIERE PHOTOVOLTAIQUE « ROUTES »
DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PREALABLE A
LA REALISATION D'UNE ETUDE D'IMPACT

3.3. DÉROULEMENT DU PROJET

Selon la décision à l'égard de cette demande d'examen au cas par cas pour le projet Routes, il existe deux scénarii de déroulement du projet :

- Le premier scénario représente le cas où le projet doit passer par une étude d'impact environnemental. Sa phase de développement serait ainsi significativement plus longue comme représenté dans le schéma suivant.

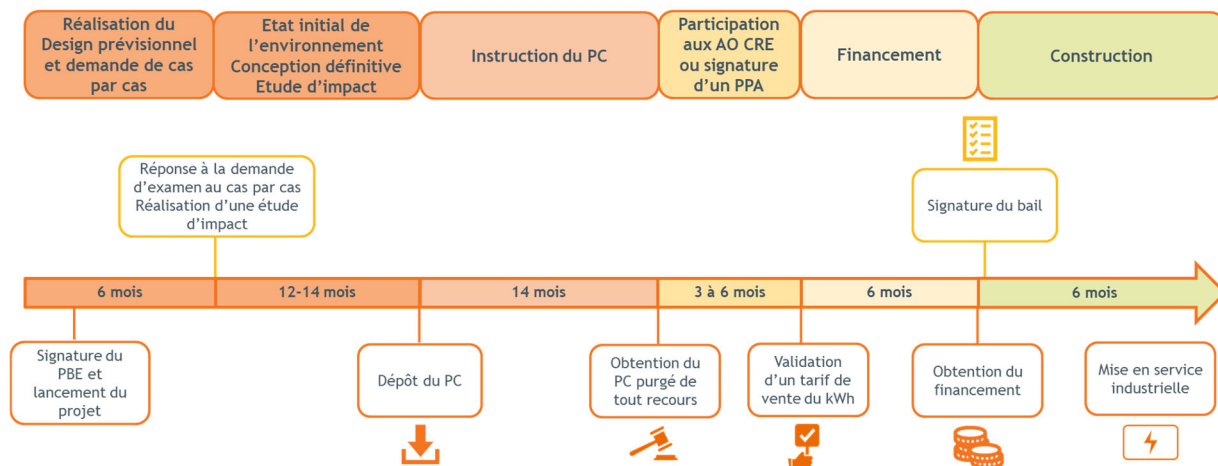
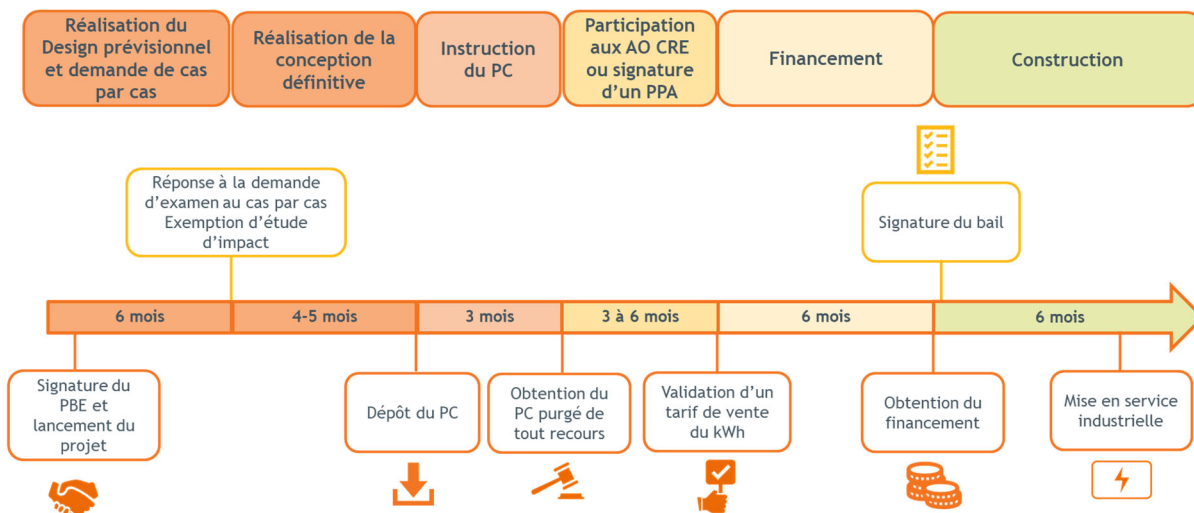


Figure 3 : Calendrier du projet dans le cas de réalisation d'une étude d'impact

- Le deuxième scénario est celui où la présente demande est validée. Le projet sera ainsi développé sans étude d'impact environnemental, avec une durée d'étude et d'instruction plus courte et une mise en service rapide.



PC : Permis de construire
PBE : Promesse de bail emphytéotique

Figure 4 : calendrier du projet dans le cas sans réalisation d'étude d'impact

SOLAR



330 rue du Mourelet | ZI de Courtine
84000 Avignon | France
T 05 40 25 74 94
fr-solaire@res-group.fr